



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ASCENSEUR A EAUX USEES

Par arrêté n°URB 2023/132 LC en date du 24 avril 2023, j'ai ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) dans le cadre du projet de construction de l'ascenseur à eaux usées

A cet effet, Monsieur COENDOZ Jean-Pierre a été désigné comme Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

L'ENQUETE SE DEROUlera AU SERVICE URBANISME ET FONCIER DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

du LUNDI 15 MAI 2023 à 08 Heures 30 au JEUDI 15 JUIN 2023 à 17 Heures 00

AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DU SERVICE (DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 12H ET DE 14H A 16H)

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA EN SALLE CONSULAIRE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS :

LE MERCREDI 17 MAI 2023 DE 14 H 00 A 17 H 00,

LE MERCREDI 31 MAI 2023 DE 14 H 00 A 17 H 00,

ET LE JEUDI 15 JUIN 2023 DE 14 H 00 A 17 H 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante : foncier@saintgervais.com. Un site internet indépendant et sécurisé a également été spécifiquement ouvert pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4636> sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du lundi 15 mai 2023 à 08H30 jusqu'au jeudi 15 juin 2023 à 17H00).

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains (les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais (www.saintgervais.com) dans la rubrique Mairie/Urbanisme/Enquête publique, et sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4636>

Le responsable de la procédure est la Commune de Saint-Gervais les Bains, en la personne de Monsieur le Maire. Toutes les informations concernant ce dossier peuvent être demandées.

Saint-Gervais les Bains, le 24 Avril 2023



Le Maire,
Conseiller départemental du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX.